

Orateur (M. P)—*Suite.*

Explication sur un fait personnel, le député doit s'en tenir à une simple dénégation, 2083

Foran (J. K.), 633

Français (Nécessité de l'impression du texte) préalablement à la délibération de tout projet de loi, 1436

Inscription au hansard d'un document qui n'a pas été lu à la Chambre, 1870

Interruptions (Un député ne peut poser une question qu'avec la permission du député qu'il interpelle), 2544

— Le député qui a la parole ne peut être interrompu que pour un rappel au règlement ou pour lui poser une question avec son consentement, 1386

Journaux à la salle de lecture des Communes, 879

Juges distingués des magistrats, 2504, 2926

Langage non parlementaire, 1292

Lecture (La) d'un article de journal interdite, 1434

— (La) d'un article de journal commentant la déclaration d'un député n'est pas permise, 3710

— du discours interdite, 122

— d'un document dénonçant le gouvernement interdite sous forme de question, 1393

— (Document inséré au hansard sans), 1870

— de documents interdite; en début de séance, seules des questions d'urgence peuvent être soulevées, 1782, 1783

— d'une lettre comportant un blâme pour le gouvernement interdite par le règlement, 282

— d'un témoignage interdite devant un comité de la Chambre, 3738

Motion (Un seul sujet par), 1141, 1142, 1143

Orateur (Le député doit s'adresser à l'), 3182

Orateurs du Sénat et de la Chambre des Communes (Frais de résidence et de service), 2550, 2551

Ordre du jour (Seulement les questions se rattachant à d'importantes mesures administratives doivent être posées à l'appel de l'), 331

— (Un débat sur la conduite du gouvernement ne saurait être soulevé sur appel de l'), 372

Pertinence (Il n'est pas permis de dévier du sujet principal du débat), 1381, 1387

— (La Chambre des communes n'a pas à s'occuper de questions soulevées

Orateur (M. P)—*Fin.*

préalablement dans d'autres législatures), 1141, 1143

Préambule (L'examen du) d'une loi se fait après délibération des articles, 1689

Privilège (Question de), 1008

Privilèges de la Chambre des communes, 670, 671

Procédure relative aux questions et réponses, 677

Prohibition (Message du Sénat sur la), 4635

Question (Le droit de poser une) ne comporte pas celui de lire un document ou d'engager une discussion, 1539, 2503

Quorum (Tour de parole perdu quand le débat prend fin faute de), 415

Réponse aux questions (Procédure), 676

Retrait de la proposition Hughes au sujet des incidents du noviciat de Guelph, 1307

— McCurdy au sujet de la préférence à accorder aux soldats invalides, 1040

Sénat (Communication d'une dépêche du) belge au président du Sénat canadien, 2038, 2039

— (Amendement fait par le) au projet de modification du Code criminel, 4855

Suspension des séances de la Chambre pendant les délibérations d'une conférence avec les délégués du Sénat, 4094, 4095

Titre (Proposition pour l'adoption de) ne peut être discutée, 2445

Urgence (Il n'y a pas) quand le fait n'est pas de date récente, 1141, 1143

Orateur suppléant (M. P) (G. H. Boivin):

Codification de la loi des chemins de fer (Conférence libre avec le Sénat) amendement McQuarrie rejeté, 4214, 4218

— Amendement Reid adopté, 4217, 4219, 4315

Compte rendu des débats (Droit de le citer), 311

Dépôt de documents (Privilège du leader de la Chambre), 1627

Droit de discuter la motion principale et l'amendement en même temps, 2840

Interruptions (Député qui a la parole ne peut être interrompu), 1562

— ne sont pas permises quand la Chambre ne siège pas en comité, 1218

— et conversations n'ont pas de raison d'être, 2989

Pertinence (La discussion, à propos du projet de réponse à l'adresse, d'un objet inscrit au feuilleton est interdite), 198

Ruthènes (Discussion de la déclaration de M. Richardson au sujet des), 2038